



Travailler en tant que citoyen de l'UE

Si vous êtes ressortissant(e) d'un État membre de l'UE, vous pouvez entrer en Allemagne sans visa grâce à la libre circulation des personnes. Vous trouverez ici les aspects auxquels vous devez néanmoins faire attention.

 [Travailler en Allemagne](#) > [Travailler en tant que citoyen de l'UE en Allemagne](#)

Entrée et séjour

Vous êtes ressortissant ou ressortissante d'un État membre de l'UE et vous souhaitez travailler, étudier ou suivre une formation en Allemagne ? La [liberté de circulation](#) vous permet d'entrer en Allemagne sans [visa](#) ou [permis de séjour](#) et d'y séjourner pour une période de trois mois. Pour entrer en Allemagne, il vous suffit d'avoir un passeport ou une carte d'identité en cours de validité. Pour vous-même et votre famille, il n'y a pas de restriction à l'accès à l'emploi et au travail indépendant en Allemagne.

Il en va de même si vous êtes ressortissant ou ressortissante de la Suisse ou de l'Espace économique européen (EEE), c'est-à-dire du Liechtenstein, de la Norvège ou de l'Islande.

Droit de séjour permanent

En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE, vous obtenez automatiquement le droit de séjour permanent dans un autre pays de l'UE après un séjour légal ininterrompu d'au moins 5 ans dans ce pays. Vous pouvez le faire certifier avec la carte de séjour permanent. Cette carte peut être utile si vous avez des questions administratives à régler. Pour plus d'informations sur la « résidence permanente des citoyens de l'UE », cliquez [ici](#) .

Nationalité allemande

Vous avez votre résidence habituelle en Allemagne et vous souhaitez demander la nationalité allemande ? En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE, c'est possible. Vous trouverez ici les conditions à remplir pour la [naturalisation](#).

Selon l'État membre de l'UE d'où vous venez, il ne vous est pas nécessaire de renoncer à votre ancienne nationalité lors de votre naturalisation. Vous pouvez donc avoir la « double nationalité ». Vous pouvez vous renseigner sur les pays qui offrent cette option auprès de l'autorité de naturalisation compétente dans votre cas.

Emplois

Le principe de la libre circulation des travailleurs et travailleuses au sein de l'UE simplifie l'accès des citoyens et citoyennes des États membres au marché du travail allemand. Nous vous présentons la large offre d'aide à laquelle vous pouvez faire appel si nécessaire.

Aide à la recherche d'un emploi

Si vous avez besoin d'aide pour [trouver un emploi](#), [EURES](#)  est la bonne adresse.

L'Agence fédérale pour l'emploi (BA) est également membre d'EURES en tant que réseau européen de l'emploi. EURES favorise la mobilité des personnes demandeuses d'emploi par le biais de conseils et du placement. L'offre comprend des offres d'emploi dans toute l'Europe, des programmes d'aide de l'UE, des informations sur les conditions de vie et de travail ainsi que les coordonnées des conseillers EURES. Expliqué simplement, vous trouverez l'offre EURES dans ce [prospectus EURES](#) . Lors des Journées européennes de l'emploi, vous pouvez ainsi vous informer directement sur place sur les opportunités du marché du travail et sur les postes vacants en Allemagne ou dans d'autres pays de l'UE. Les événements actuels et les dates sont disponibles sur le site des [Journées européennes de l'emploi](#) .

Possibilités de financement pour les citoyens de l'UE

EURES soutient la mobilité de l'emploi au-delà des frontières de manière durable. Le programme de soutien « Targeted Mobility Schemes » (TMS) fait partie de cette stratégie EURES. Le programme a pour objectif de

mettre en relation les candidates et candidats approprié(e)s et les postes difficiles à pourvoir, de faciliter la mobilité, la recherche d'emploi et le recrutement en Europe. Plusieurs projets TMS sont actuellement mis en œuvre en Allemagne. Vous trouverez des informations sur les différents projets de financement sur [le site web d'EURES](#) .

Quelles sont les conditions à remplir pour participer à l'un des projets TMS allemands ?

- Vous avez au moins 18 ans, mais n'avez pas encore atteint l'âge de la retraite
- Vous avez la nationalité européenne et résidez dans l'un des 27 pays de l'UE, en Norvège ou en Islande, et vous souhaitez travailler en Allemagne
- Vous recherchez un emploi, un stage ou une formation professionnelle assujetti(e) à l'assurance sociale obligatoire et il existe des offres qui correspondent à vos qualifications ou à vos besoins de formation.
- L'emploi auquel vous postulez ou que vous souhaitez occuper doit durer six mois au minimum, couvrir au moins 50 % d'une semaine de travail à plein temps et est conforme aux exigences de la loi et des conventions collectives.

Comment fonctionnent les projets allemands ?

La première voie mène tout d'abord à une consultation ! Les conseillers de [l'Agence fédérale pour l'emploi \(BA\)](#) vous informeront et vous soutiendront dans les domaines suivants :

- Marché du travail et conditions de travail en Allemagne
- Recherche d'emplois, de formations professionnelles ou de stages
- Écrire un curriculum vitae
- Préparation aux entretiens d'embauche

La consultation EURES via la BA aide à l'orientation. Elle est la première étape fondamentale et obligatoire, avant de soumettre une demande pour vous soutenir selon vos besoins.

Modules de financement possibles :

- **Frais de déplacement** : aide financière unique pour le déplacement à votre entretien d'embauche.
- **Frais de déménagement** : soutien financier pour le déménagement, après un placement réussi et avant de commencer à travailler.
- **Frais pour la reconnaissance des qualifications professionnelles** : Au cours de la [procédure de reconnaissance](#) de vos qualifications professionnelles, nous pourrions vous soutenir quant aux charges à payer tels que les frais de traduction.

- **Cours de langue dans le pays d'origine** : Sous certaines conditions, vous recevrez une aide financière pour un cours d'allemand préparatoire dans le pays d'origine.
- **Cours de langue en Allemagne** : Dans certains cas, il est possible de bénéficier d'une aide pour suivre un cours de langue en Allemagne tout en travaillant.
- **Programme d'intégration** : Votre futur employeur peut demander un programme d'intégration pour soutenir votre intégration en Allemagne.

Droit à l'égalité de traitement

Si vous travaillez en Allemagne et que vous estimez ne pas bénéficier de l'égalité de traitement sur votre lieu de travail, il est recommandé de contacter le [Service pour l'égalité de traitement des travailleurs de l'UE](#) . Il est là pour garantir l'égalité de traitement des travailleuses et des travailleurs de l'UE ainsi que les membres de leur famille. Le cas échéant, il vous fournira également des informations sur le droit à la libre circulation dans plusieurs langues.

Vous trouverez plus d'informations sur la recherche d'emploi, les candidatures, les contrats de travail, etc. sous la rubrique [Emplois](#).

Reconnaissance des qualifications

Il existe également des réglementations spéciales pour les citoyens et citoyennes de l'UE en matière de reconnaissance professionnelle. [La directive européenne sur la reconnaissance professionnelle](#)  prévoit que les qualifications professionnelles sont généralement reconnues comme équivalentes dans les États membres de l'UE et permettent ainsi aux membres de la profession d'accéder librement au marché du travail national. La directive s'applique aux personnes ressortissantes de l'UE, de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse qui ont acquis leurs qualifications dans l'un des États membres, et leur garantit l'accès à la même profession dans les mêmes conditions que pour les citoyennes et citoyens allemands.

Des informations détaillées sur la reconnaissance professionnelle dans le cas des personnes citoyennes de l'UE sont disponibles sous la rubrique [Reconnaissance](#) et sur le portail [Reconnaissance en Allemagne](#) .

Études

Étudier en Allemagne

La liberté de circulation de l'UE vous est également applicable si vous souhaitez étudier en Allemagne. Vous pouvez vous inscrire dans les universités allemandes sur présentation de votre certificat d'accès à l'enseignement supérieur ; les diplômes de fin d'études secondaires obtenus dans l'UE, en Islande, au

Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse sont généralement reconnus en Allemagne. À l'aide de la base de données du [service allemand d'échanges universitaires \(DAAD\)](#) , vous pouvez vérifier si votre certificat de fin d'études secondaires remplit les conditions requises pour étudier en Allemagne.

Programmes d'aide – Erasmus+

Par ailleurs, il existe de nombreux programmes d'aide dont vous pouvez profiter en tant que citoyen ou citoyenne de l'UE. Le programme Erasmus+ en est un exemple. Il sert au financement de séjours individuels à l'étranger (études et stages) de trois (pour les études) ou deux (pour les stages) à douze mois, et ce, par cycle d'études (bachelor, master, [doctorat](#)). De plus amples informations sur Erasmus+ sont disponibles sur les pages de la [Commission européenne](#)  ainsi que sur le portail [Study in Germany](#) .

Vous trouverez de plus amples informations sur les études en Allemagne sous la rubrique [Études](#).

Formation professionnelle

Recherche d'un apprentissage

Vous êtes à la recherche d'un apprentissage en Allemagne ? Ici aussi, le portail EURES vous aidera à trouver une place. Les places d'apprentissage vacantes sont disponibles en ligne sur le site Internet d'EURES ; vous pouvez également vous adresser directement à un conseiller ou une conseillère EURES.

Vous trouverez de plus amples informations sur la formation professionnelle en Allemagne sous la rubrique [Formation professionnelle](#).

Vie quotidienne

Si vous venez d'arriver en Allemagne, il y a quelques informations qui pourront vous être utiles dans la vie de tous les jours. Sur les pages du [Service pour l'égalité de traitement des travailleurs de l'UE](#) , vous trouverez des informations utiles à l'attention des ressortissants et ressortissantes de l'UE en Allemagne.

Nous avons repris ici quelques particularités susceptibles de vous intéresser :

Cours d'intégration

En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE, vous avez le droit de suivre un cours d'intégration. Il vous est donc possible de participer à un cours d'intégration pour apprendre l'allemand, mais il ne s'agit pas d'une obligation.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur les cours d'intégration.

Obligation de déclaration de domicile

En Allemagne, il est obligatoire de déclarer son lieu de résidence. Ceci s'applique à toutes les personnes vivant en Allemagne, quelle que soit leur origine. Dès que vous avez emménagé, vous devez vous inscrire au [bureau de déclaration de domicile](#) de votre lieu de résidence.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème du logement et de l'installation [ici](#).

Prestations sociales

En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE, de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse, vous ne perdez aucun droit à la sécurité sociale acquis en Allemagne, par exemple à la pension légale. Une fois que vous avez atteint l'âge de la retraite, vous pouvez demander à tout État membre de l'UE ou de l'EEE dans lequel vous avez travaillé le versement d'une pension de retraite selon les conditions qui s'y appliquent. Par exemple, si vous avez travaillé dans deux pays, vous recevrez en principe une pension de retraite de ces deux pays.

Si vous avez travaillé en Allemagne en dernier lieu et si vous perdez votre emploi, vous n'êtes pas livré à vous-même : vous avez droit à des allocations de chômage. Les conditions applicables sont les mêmes que pour les ressortissantes et ressortissants allemands. Les périodes d'emploi et d'assurance effectuées dans d'autres pays seront prises en compte lors du traitement de votre demande.

En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE, vous avez droit à un certain nombre d'autres prestations sociales en Allemagne. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site du [Service pour l'égalité de traitement des travailleurs de l'UE](#) .



Imprimer la page



Vous avez des questions ?

Faites-vous conseiller sur vos possibilités de travailler et de vivre en Allemagne. Nos spécialistes répondent à vos questions sur la recherche d'emploi, les visas, la reconnaissance et l'apprentissage de l'allemand.

Vous en saurez plus sur les différentes possibilités de contact en cliquant sur les icônes ci-dessous.



E-Mail



Hotline

FAQ

FAQ

URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/travailler-en-allemande/citoyen-ue>

Date: 2025-01-21 21:55:33 GMT